



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **23 mai 2016**

Décision n° **CP-2016-0892**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Développement urbain - Projet urbain partenarial (PUP) de Gerland - Acquisition de 4 parcelles de terrain nu situées 75, rue de Gerland et appartenant à la société GECINA ou à toute autre société substituée à elle

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 13 mai 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 24 mai 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Brumm, Mme Frier.

Commission permanente du 23 mai 2016**Décision n° CP-2016-0892**

objet : **Développement urbain - Projet urbain partenarial (PUP) de Gerland - Acquisition de 4 parcelles de terrain nu situées 75, rue de Gerland et appartenant à la société GECINA ou à toute autre société substituée à elle**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 10 mai 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du projet urbain partenarial (PUP) du 75, rue de Gerland à Lyon 7° dont la convention a été approuvée, par délibération du Conseil n° 2013-4041 du 24 juin 2013, la société GECINA a projeté d'aménager un tènement de 27 000 mètres carrés, lui appartenant, cadastré initialement BM 1 et situé 75, rue de Gerland à Lyon 7°, en vue de la réalisation d'un projet urbain mixte d'activités et de logements d'environ 55 000 mètres carrés de surface de plancher, comprenant environ 245 logements dont 35 % de logements sociaux, des bureaux, des commerces ainsi qu'une crèche privée.

Compte tenu de l'importance de cette opération portée par la société GECINA, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon ont accepté de programmer la réalisation des espaces publics et des réseaux associés.

Dans cette optique, et dans le cadre de la deuxième tranche d'acquisitions foncières, la Métropole doit acquérir de la société GECINA une emprise de 4 parcelles de terrain nu cadastrées BM 127, BM 130, BM 132 et BM 133, d'une superficie respective de 17, 330, 1 047 et 1 830 mètres carrés, soit une superficie totale de 3 224 mètres carrés, situées 75, rue de Gerland à Lyon 7°, et qui devront être intégrées dans le domaine public de voirie métropolitain, après réalisation des travaux d'aménagement.

Les parcelles à acquérir correspondent en partie aux emplacements réservés (ER) n° 16, 17 et 99 prévus au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLUH) en vue de l'élargissement des voies de desserte principale et secondaire de ce programme.

Aux termes du compromis, l'acquisition de ces parcelles se ferait au prix de 138 328,16 € HT, majoré d'une TVA de 92 868,96 € calculée sur la base de la valorisation du terrain telle qu'elle résulte du projet urbain partenarial (PUP) et estimée à 464 344,80 €, soit un prix de 231 197,12 € TTC, biens cédés libres de toute location ou occupation ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole de Lyon, pour un montant de 231 197,12 €TTC, de 4 parcelles de terrain nu situées 75, rue de Gerland à Lyon 7°, cadastrées BM 127, BM 130, BM 132 et BM 133, d'une superficie respective de 17, 330, 1 047 et 1 830 mètres carrés, soit une superficie totale de 3 224 mètres carrés, situées 75, rue de Gerland à Lyon 7°, et appartenant à société GECINA ou à toute autre société substituée à elle, dans le cadre du projet urbain partenarial (PUP) du 75, rue de Gerland à Lyon 7°.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O2856, le 11 mai 2015 pour la somme de 2 480 624,82 € en dépenses et 2 287 549 € en recettes.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 2112 - fonction 515, pour un montant de 231 197,12 €TTC au titre de l'acquisition et de 3 800 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mai 2016.